

# LIVRE BLANC

Le coût total de possession

Connaissez-vous réellement combien vous coûte votre véhicule sur la durée de sa possession ? Quelles sont les variables à prendre en compte pour avoir une vision globale ? Ce livre blanc vous détaille l'ensemble du process afin de connaître le coût total de possession de votre véhicule



## Table des matières

Qu'est-ce que le Coût Total de Possession ou d'utilisation du véhicule ?.....	2
Calculer le Coût Total de Possession.....	2
Détail des taxes et bonus-malus .....	3
1. Taxe sur les émissions de CO2 des véhicules de tourisme (Malus CO2) .....	3
2. Taxe au poids du véhicule (Malus Poids) .....	5
3. La taxe sur l'affectation des véhicules de tourisme (TAVT) .....	6
Calcul du tarif annuel de la taxe CO <sub>2</sub> en fonction du dispositif WLTP.....	6
Calcul de la taxe annuelle sur les polluants atmosphériques .....	7
Charges patronales sur les avantages en nature .....	8
Impôt sur les Sociétés sur les amortissements non déductibles.....	9
Vaut-il mieux acheter ou louer ses véhicules ? .....	10

# Qu'est-ce que le Coût Total de Possession ou d'utilisation du véhicule ?

Le Coût Total de Possession représente le coût réel d'utilisation d'un véhicule pendant toute sa durée de vie, de l'acquisition à la restitution ou revente. Cet indicateur permet à l'entreprise de connaître précisément le coût global d'un véhicule et de comparer les options au-delà du prix d'achat initial. Dans de nombreux cas, un véhicule plus cher à l'achat peut finalement s'avérer plus économique à l'usage. Il est donc essentiel de calculer le Coût Total de Possession pour prendre des décisions éclairées visant à réduire les coûts de financement, les frais d'entretien, la consommation de carburant et l'usure du véhicule avant de faire un choix. Opter pour le bon véhicule contribue ainsi à améliorer la performance financière sur le long terme.

## Calculer le Coût Total de Possession

Les éléments constitutifs du CTP sur une période donnée incluent :

- Prix d'achat remisé du véhicule,
- Valeur résiduelle du véhicule en fin de période,
  - Prix de la revente en cas d'acquisition sur fonds propres ou crédit,
  - Prix de rachat fixé dans le contrat de LOA,
  - La valeur résiduelle dans le cas de la LLD,
- Taux de financement du véhicule
  - Le taux de rendement attendu du capital ou le coût de la dette de l'entreprise ou le taux de rémunération de la trésorerie ou le taux d'inflation dans le cas d'une acquisition sur fonds propres,
  - Le TAEG dans le cas d'un crédit bancaire,
  - Le taux financier dans le cas d'une LOA ou d'une LLD,
- Le montant des loyers selon la durée et la distance souscrite (LOA / LLD),
- Les frais de mise à la route,
  - Ces frais sont lissés et intégrés dans les loyers LOA ou LLD et payés à la livraison du véhicule dans les autres cas,
- Les frais d'entretien obligatoire,
  - Ces frais sont systématiquement intégrés dans les loyers LLD et en option pour la LOA. Ils sont cadencés selon les carnets d'entretien des véhicules dans les autres cas.
- Les frais de réparation,
- L'assurance,
- La consommation d'énergie (carburant, électricité),
- Les différentes taxes et bonus/malus,
  - Les taxes Carbone,
    - CO2,
    - Poids du véhicule,
  - La taxe sur l'affectation des véhicules de tourisme à des fins économiques (TAVT ex TVS),
- Les charges patronales sur les avantages en nature
- L'IS sur l'amortissement non déductible
- Les coûts de gestion de la flotte de véhicule

# Détail des taxes et bonus-malus

## 1. Taxe sur les émissions de CO2 des véhicules de tourisme (Malus CO2)

Cette taxe s'applique sur les véhicules particuliers, une fois à la première immatriculation du véhicule.

- Exonération pour les véhicules > 117 g de CO2 au Km,
- De 50€ à 60 000 € de 118 g CO2 au Km,

Taux d'émission de CO2 par kilomètre	Montant (€)
Inférieur à 117 grammes (g)	0 €
118 g	50 €
119 g	75 €
120 g	100 €
121 g	125 €
122 g	150 €
123 g	170 €
124 g	190 €
125 g	210 €
126 g	230 €
127 g	240 €
128 g	260 €
129 g	280 €
130 g	310 €
131 g	330 €
132 g	360 €
133 g	400 €
134 g	450 €
135 g	540 €
136 g	650 €
137 g	740 €
138 g	818 €
139 g	898 €
140 g	983 €
141 g	1 074 €
142 g	1 172 €
143 g	1 276 €
144 g	1 386 €
145 g	1504 €
146 g	1 629 €
147 g	1 761 €
148 g	1 901 €
149 g	2 049 €
150 g	2 205 €
151 g	2 370 €
152 g	2 544 €

153 g	2 726 €
154 g	2 918 €
155 g	3 119 €
156 g	3 331 €
157 g	3 552 €
158 g	3 784 €
159 g	4 026 €
160 g	4 279 €
161 g	4 543 €
162 g	4 818 €
163 g	5 105 €
164 g	5 404 €
165 g	5 715 €
166 g	6 126 €
167 g	6 537 €
168 g	7 248 €
169 g	7 959 €
170 g	8 770 €
171 g	9 681 €
172 g	10 692 €
173 g	11 803 €
174 g	13 014 €
175 g	14 325 €
176 g	15 736 €
177 g	17 247 €
178 g	18 858 €
179 g	20 569 €
180 g	22 380 €
181 g	24 291 €
182 g	26 302 €
183 g	28 413 €
184 g	30 624 €
185 g	32 935 €
186 g	35 346 €
187 g	37 857 €
188 g	40 468 €
189 g	43 179 €
190 g	45 990 €
191 g	48 901 €
192 g	51 912 €
193 g	55 023 €
Supérieures à 193 g	60 000 €

### Exemple

5008 (2024) 130 GT EAT8 Essence

Emission 152 g CO2 au Km => Taxe forfaitaire de 2544 €

Poids 1580 kg en ordre de marche

[Taxe 2024 sur les émissions de CO2 des véhicules de tourisme \(malus CO2\) | Service-Public.fr](#)

## 2. Taxe au poids du véhicule (Malus Poids)

Cette taxe s'applique sur les véhicules particuliers, une fois à la première immatriculation du véhicule.

Le montant de la taxe est déterminé au moyen d'un barème marginal €/kg par fraction de poids. Le montant total de la taxe est la somme des taxes par fraction de poids.

La masse en ordre de marche du véhicule est indiquée à la **case G (1) du certificat d'immatriculation (carte grise)**.

(1) Ne pas confondre avec G1 qui correspond au poids à vide du véhicule !

[Taxe 2024 sur la masse en ordre de marche des véhicules de tourisme \(malus masse\) | Service-Public.fr](#)

Fraction de la masse en ordre de marche	Tarif marginal
En kg	En €
Jusqu'à 1 599	0 €
De 1 600 à 1 799	10 €
De 1 800 à 1 899	15 €
De 1 900 à 1 999	20 €
De 2 000 à 2 099	25 €
À partir de 2 100	30 €

### Exemple

Voiture neuve immatriculée pour la 1<sup>re</sup> fois en France en septembre 2024, dont la **masse en ordre de marche** est de **1 900 kg**.

- Fraction de la masse comprise entre 1 600 kg et 1 799 kg : 200 kg x 10 € = 2 000 €
- Fraction de la masse comprise entre 1 800 kg et 1 899 kg : 100 kg x 15 € = 1 500 €
- Fraction de la masse comprise entre 1 900 kg et 1 900 kg : 1 kg x 20 € = 20 €

Le montant de la taxe est de 2 000 € + 1 500 € + 20 € = **3 520 €**

Le montant cumulé du malus masse et du malus CO2 est plafonné au montant maximum du malus CO2, soit **60 000 €**.

### 3. La taxe sur l'affectation des véhicules de tourisme (TAVT)

Il s'agit d'une taxe annuelle qui s'applique sur les véhicules de tourisme ainsi que les véhicules de moins de 3,5T disposant d'au moins 2 rangs de places assises.

La taxe annuelle sur l'affectation des véhicules de tourisme est composée de 2 taxes :

- La **taxe annuelle sur les émissions de CO<sub>2</sub>**
- La **taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques** (qui remplace la taxe annuelle sur l'ancienneté mise en place en 2023).

Toute entreprise doit s'acquitter de ces taxes sur les véhicules de tourisme utilisés à des fins professionnelles, spécifiquement pour le transport de personnes. Leur calcul et leur paiement sont effectués chaque année.

Elles sont calculées au prorata temporis des jours de possession.

#### Calcul du tarif annuel de la taxe CO<sub>2</sub> en fonction du dispositif WLTP

Fraction des émissions de CO <sub>2</sub> (en g/km)	Tarif marginal (en €)
Jusqu'à 14	0 €
De 15 à 55	1 €
De 56 à 63	2 €
De 64 à 95	3 €
De 96 à 115	4 €
De 116 à 135	10 €
De 136 à 155	50 €
De 156 à 175	60 €
À partir de 176	65 €

#### Exemple

Peugeot 5008 (2024) 130 GT EAT8 Essence

Emission 152 g CO<sub>2</sub>/km => **1284 €**

⇒ De 15 à 55 soit 42 g x 1 = 42 €

⇒ De 56 à 63 soit 8 g x 2 = 16 €

⇒ De 64 à 95 soit 32 g x 3 = 96 €

⇒ De 96 à 115 soit 20 g x 4 = 80 €

⇒ De 116 à 135 soit 20 g x 10 = 200 €

⇒ De 136 à 152 soit 17g x 50 = 850 €

## Calcul de la taxe annuelle sur les polluants atmosphériques

Catégorie d'émission de polluants	Caractéristiques du véhicule	Tarif annuel de la taxe
E	Véhicule fonctionnant exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène ou une combinaison des deux	0 €
1	Véhicule alimenté par un moteur thermique à allumage commandé et respectant les valeurs limites d'émissions « Euro 5 » ou « Euro 6 »	100 €
Véhicules les plus polluants	Autres véhicules	500 €

### Exemple

Peugeot 5008 (2024) 130 GT EAT8 Essence

⇒ Montant de la taxe annuelle = 100 €

## Récapitulatif

### Exemple

Peugeot 5008 livrée le 1 octobre 2024

#### Taxes forfaitaires à la livraison

- ⇒ Taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> = 2 544 €
- ⇒ Taxe au poids = 3 501 €

#### Taxes annuelles

- ⇒ Taxe CO<sub>2</sub>
  - 323,63 € en 2024 (1 284 € x 92/365)
  - 1 284 € par année pleine pour les années suivantes
- ⇒ Taxe polluants atmosphériques
  - 25,2 € en 2024 (100 x 92/365)
  - 100 € par année pleine pour les années suivantes

Soit **1 384 €** par an de TVAT

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22203>

## Charges patronales sur les avantages en nature

Tout employeur peut mettre un véhicule à disposition de son salarié pour un usage à la fois professionnel et personnel. L'économie réalisée par le collaborateur en utilisant ce véhicule à des fins personnelles constitue alors un avantage en nature (AEN).

- Tous les véhicules de fonction sont concernés,
- Le montant de l'avantage en nature est calculé selon une méthode établie par l'URSSAF,
- Le montant de l'avantage en nature est ajouté au salaire brut du collaborateur pour permettre le calcul des charges sociales salariales et patronales. Il est ensuite déduit du net à payer au bas du bulletin de paie.

Pour le calcul des avantages en nature, l'entreprise peut choisir entre un mode de calcul au forfait ou aux frais réels.

En Location Longue Durée, les avantages en nature sont calculés au forfait (1), basé sur le loyer, selon la formule suivante : **30 % de la somme annuelle des loyers**, toutes prestations incluses, ramenée au mois. Le montant obtenu ne doit pas excéder celui calculé à partir **de 9 % du prix d'achat TTC** (ou 6 % pour les véhicules de plus de cinq ans). L'avantage en nature retenu sera celui qui est le plus avantageux entre les deux méthodes. Si l'entreprise prend en charge le carburant pour des déplacements privés, les pourcentages de calcul sont ajustés (2).

Le choix des frais réels impose, par ailleurs, à l'entreprise de conserver tous les justificatifs des frais engagés (3).

	Véhicule acheté		Véhicule de location
	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Forfait annuel hors prise en charge du carburant personnel <sup>(1)</sup>	9 % du coût d'achat TTC	6 % du coût d'achat TTC	30 % du coût global annuel (location, entretien et assurance)
Forfait annuel avec prise en charge du carburant personnel <sup>(2)</sup>	12 % du coût d'achat TTC ou forfait <sup>(1)</sup> + frais réels de carburant consommé à titre personnel	9 % du coût d'achat TTC ou forfait <sup>(1)</sup> + frais réels de carburant consommé à titre personnel	40 % du coût global annuel pour la location (location, entretien, assurance et coût global du carburant utilisé à des fins professionnelles et personnelles) ou forfait <sup>(1)</sup> + frais réels de carburant consommé à titre personnel
Frais réels <sup>(3)</sup>	20 % du coût d'achat + assurance + frais d'entretien + frais réels relatifs au carburant consommé	10 % du coût d'achat + assurance + frais d'entretien + frais réels relatifs au carburant consommé	Coût global annuel de la location + entretien + assurance + frais réels relatifs au carburant consommé

(1) Forfait annuel hors prise en charge du carburant personnel

(2) Forfait annuel avec prise en charge du carburant personnel

(3) Frais réels

Les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité bénéficient d'un abattement de 50% sur le montant des avantages en nature dans la limite de 1 800 €/an

#### Exemple

Peugeot 5008 (2024) 130 GT EAT8 Essence

Contrat LLD 36 mois 45 000 km

Prix catalogue = 47 340 €TTC - Remise 15% - Valeur résiduelle = 21 303 €HT

⇒ Loyer LLD de 600 €TTC (entretien & perte financière compris)

Avantage en nature annuel hors prise en charge du carburant personnel

- 2160 €TTC annuel (calcul 30% du coût des loyers annuels)
- 3621 €TTC annuel (calcul 9% prix d'achat)

⇒ Charges patronales annuelles sur avantage en nature (avec taux à 42%)  
 $2160 \text{ €TTC} \times 0,42 = 907 \text{ €}$

## Impôt sur les Sociétés sur les amortissements non déductibles

Le plafond de déductibilité des amortissements est de :

Emission de CO <sup>2</sup>	Plafond
< 20g	30 000 €
$20 \leq g < 59$	20 300 €
$60 \leq g < 130$	18 300 €
A partir de 130	9 900 €

#### Exemple

Peugeot 5008 (2024) 130 GT EAT8 Essence émission 152 g CO<sub>2</sub>/km

Amortissement 5 ans soit  $40\,239 \text{ €} / 5 = 8\,048 \text{ €}$  annuel

Plafond amortissement déductible = 18300 € soit 3 660 €

Montant d'amortissement annuel non déductible →  $8\,048 \text{ €} - 3\,660 \text{ €} = 4\,388 \text{ €}$

⇒ IS =  $4\,388 \times 25\% = 1\,097 \text{ €}$  annuel

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4582-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-AMT-20-40-50-20191218>

## Vaut-il mieux acheter ou louer ses véhicules ?

Vous avez analysé les finances de votre entreprise ainsi que ses besoins, et vous comprenez mieux les différents modes de financement ainsi que les solutions possibles pour constituer votre parc de véhicules. Il est maintenant temps de faire un choix :

- Vaut-il mieux acheter ou louer une voiture ?
- En cas d'achat, allez-vous privilégier un emprunt bancaire ou l'utilisation des fonds de votre structure ?
- En cas de location, allez-vous opter pour la LOA ou la LLD ?

Voici quelques éléments de réponse pour y voir plus clair :

- En devenant propriétaire des véhicules de votre flotte, vous augmentez l'actif de votre entreprise et bénéficiez d'avantages fiscaux. Par exemple, l'amortissement des véhicules (après 4 ou 5 ans) est déductible des bénéfices imposables, dans la limite de 18 300 € par véhicule. Cependant, attention si vous envisagez de revendre ces véhicules, car leur valeur diminue considérablement avec le temps : une décote de 25 à 40 % la première année, pouvant atteindre 70 % après cinq ans.
- En privilégiant la location, vous avez la possibilité d'optimiser la gestion financière du parc automobile : la location ne figure pas dans le bilan de la société. C'est également un bon choix si vous souhaitez régulièrement renouveler votre flotte automobile.

Reste encore à **choisir entre la LLD et la LOA** : la LLD permet de bien maîtriser son budget grâce aux services annexes inclus (assurance, entretien), mais la location avec option d'achat est une solution à envisager si vous voulez conserver la possibilité d'acquérir des véhicules en fin de contrat.

Pour le **financement de vos flottes**, nous vous recommandons de prendre le temps de comparer les différentes possibilités et leurs avantages pour décider de celle qui sera la plus intéressante pour votre entreprise. Alors que pour certaines entités, la location longue durée s'avérera l'offre la plus pertinente, d'autres auront plutôt intérêt à devenir détenteur de leurs véhicules à l'aide d'un emprunt auprès de leur banque.